

**Rencontres
santé-travail**

LA PRÉVENTION EN ACTIONS

RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL

La prévention des risques professionnels, un sport d'équipe !

—

du 18 au 22 mars 2024



WEBINAIRE

20 mars 2024 | 11h à 11h30

Quels services de votre SPSTI pour vous accompagner ?

Dr Françoise DUCROT | Médecin du travail et directrice des partenariats - SSTRN

Introduction

Le parcours de prévention

1. Suivi individuel de l'état de santé
2. Prévention des risques professionnels
3. Prévention de la désinsertion professionnelle

Ce qu'il faut retenir

Questions ?

Pourquoi faire de la prévention ?

✓ La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités.

Prévention primaire

Approche par
l'organisation

—
ÉVITER

Prévention secondaire

Approche
collective

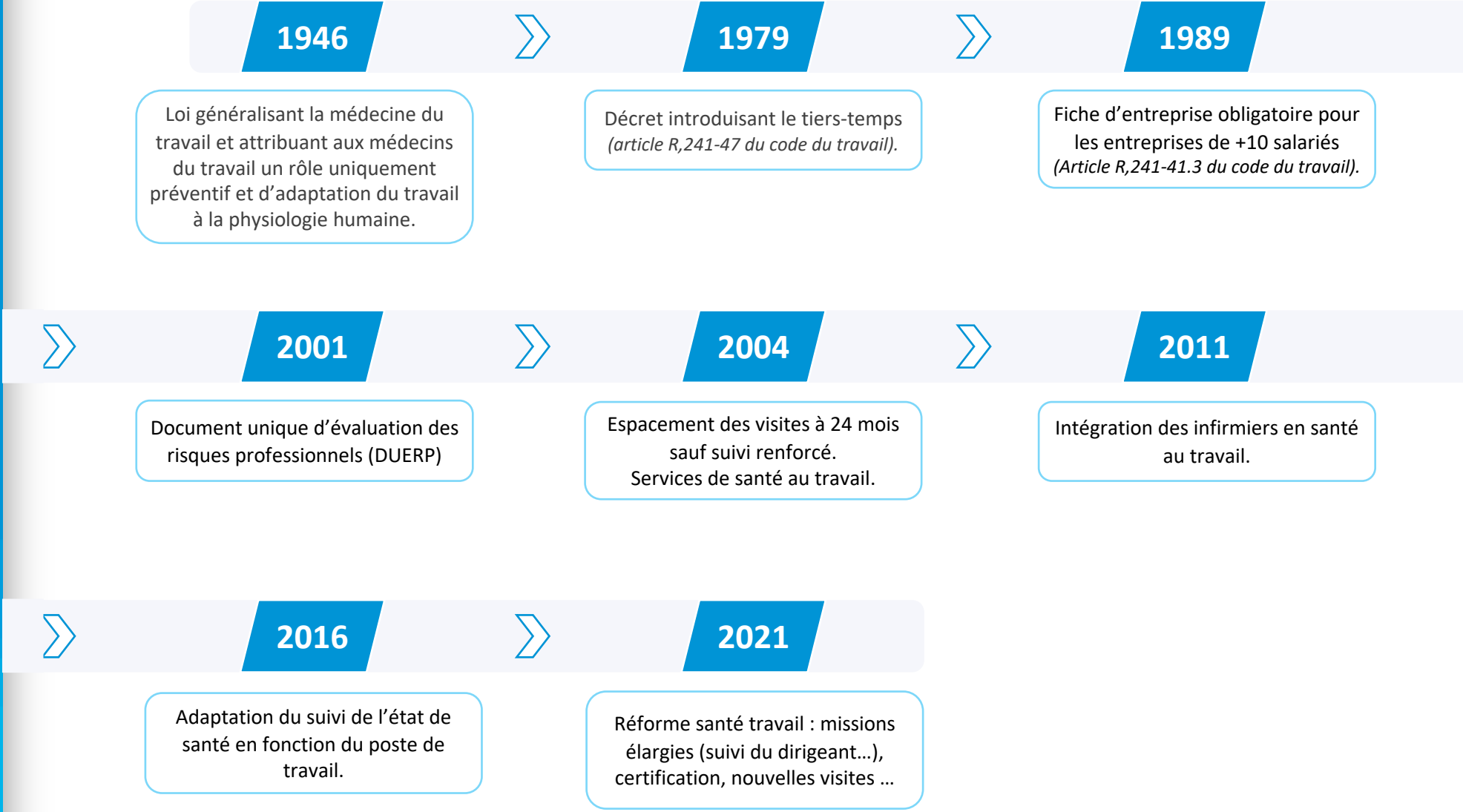
—
CORRIGER

Prévention tertiaire

Approche
individuelle

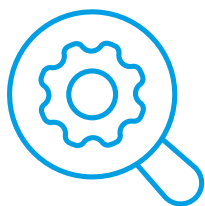
—
RÉPARER

De 1946 à nos jours



Quelle offre au profit des entreprises ?

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES



**Suivi
individuel**
de l'état de santé



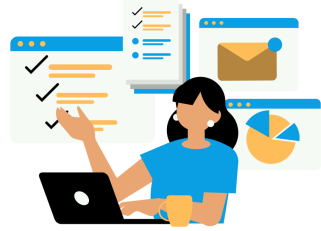
Prévention
des **risques
professionnels**



Prévention de
la **désinsertion
professionnelle**

Le parcours de prévention

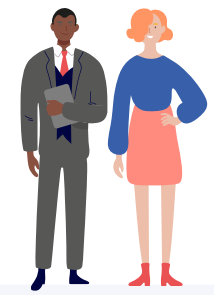
Les interactions entre le SPSTI et l'entreprise



Ajustement des politiques de prévention
Traitement anonymisé des données
Traçabilité des données recueillies



Repérage des risques dans l'entreprise



Remise à l'entreprise d'éléments pour évaluer les risques

Mise à jour continue du dossier entreprise



Mise à jour continue du dossier médical

4 missions des SPSTI

- ✓ Surveillance de l'état de santé
- ✓ Actions en milieu de travail
- ✓ Conseils
- ✓ Traçabilité et veille sanitaire



Initiation d'un suivi individuel de chaque salarié par le médecin ou l'infirmier du travail



Suivi régulier et personnalisé de l'état de santé par le médecin ou l'infirmier du travail



Proposition de solutions de prévention adaptées



Concertation d'une équipe pluridisciplinaire

Mise en rapport du diagnostic sur l'environnement et l'état de santé du salarié

Le parcours de prévention : ses acteurs

✓ L'entreprise

- Adhérer
- Planifier les visites individuelles
- Agir en prévention
- Favoriser le maintien en emploi

✓ Le salarié

- Suivi de son état de santé
- Recevoir des conseils de prévention
- Être acteur de sa santé, sa sécurité et celles des autres (art. L.4122-1 du Code du Travail)

Cycle 2-5 ans

✓ Le SPSTI

- Vous connaître
- Croiser l'information individuelle et collective
- Assurer la traçabilité et la veille
- Vous accompagner

Cycle 4 ans

Parcours adhérent

Création de l'entreprise

Porteurs de projets et nouveaux entrepreneurs, vous êtes informés de la réglementation en santé au travail et des modalités à suivre dès la première embauche.

Adhésion de l'entreprise

Vous êtes pris en charge dès votre adhésion. La suite de votre parcours d'adhérent est préparée.

Suivi individuel

Le suivi de la santé de vos salariés est initié par une première prise en charge.

Visite initiale de l'entreprise

La première année, votre fiche d'entreprise est initiée.

Suivi individuel des salariés

Le suivi de la santé de vos salariés est assuré pendant toute la vie de votre entreprise.

Actions de prévention dans l'entreprise

Selon les besoins détectés ou exprimés, des actions sont déclenchées en milieu de travail. Dans tous les cas, une action de prévention dans votre entreprise sera réalisée au moins tous les 4 ans.

Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour prévenir leur désinsertion professionnelle, vos salariés bénéficient de toute action de maintien dans l'emploi et d'accompagnement psycho-social adaptée à leur contexte individuel.

Diffusion d'informations

Des informations nécessaires à la compréhension de la réglementation et des conseils utiles à la mise en œuvre de la prévention dans votre entreprise vous sont offerts.

Rapport annuel

Si votre entreprise emploie plus de 300 salariés, un bilan des actions de prévention collectives ou individuelles réalisées vous est fourni.

Suspension ou radiation de l'entreprise

En cas de défaut de paiement, absence de salarié ou de liquidation de votre entreprise, les formalités d'usage en matière d'accès aux services et de gestion des données sont assurées.

CYCLE DE VIE DE L'ENTREPRISE

Évolution d'affectation

En cas de changement d'identité juridique, d'implantation géographique, d'organisation... l'affectation de votre entreprise est adaptée.

Cotisation annuelle

Suite à la déclaration annuelle de vos effectifs au 31/12, un appel à cotisation vous est transmis.

Premières actions de prévention collectives

Une participation aux actions collectives utiles à un nouvel employeur vous est proposée.

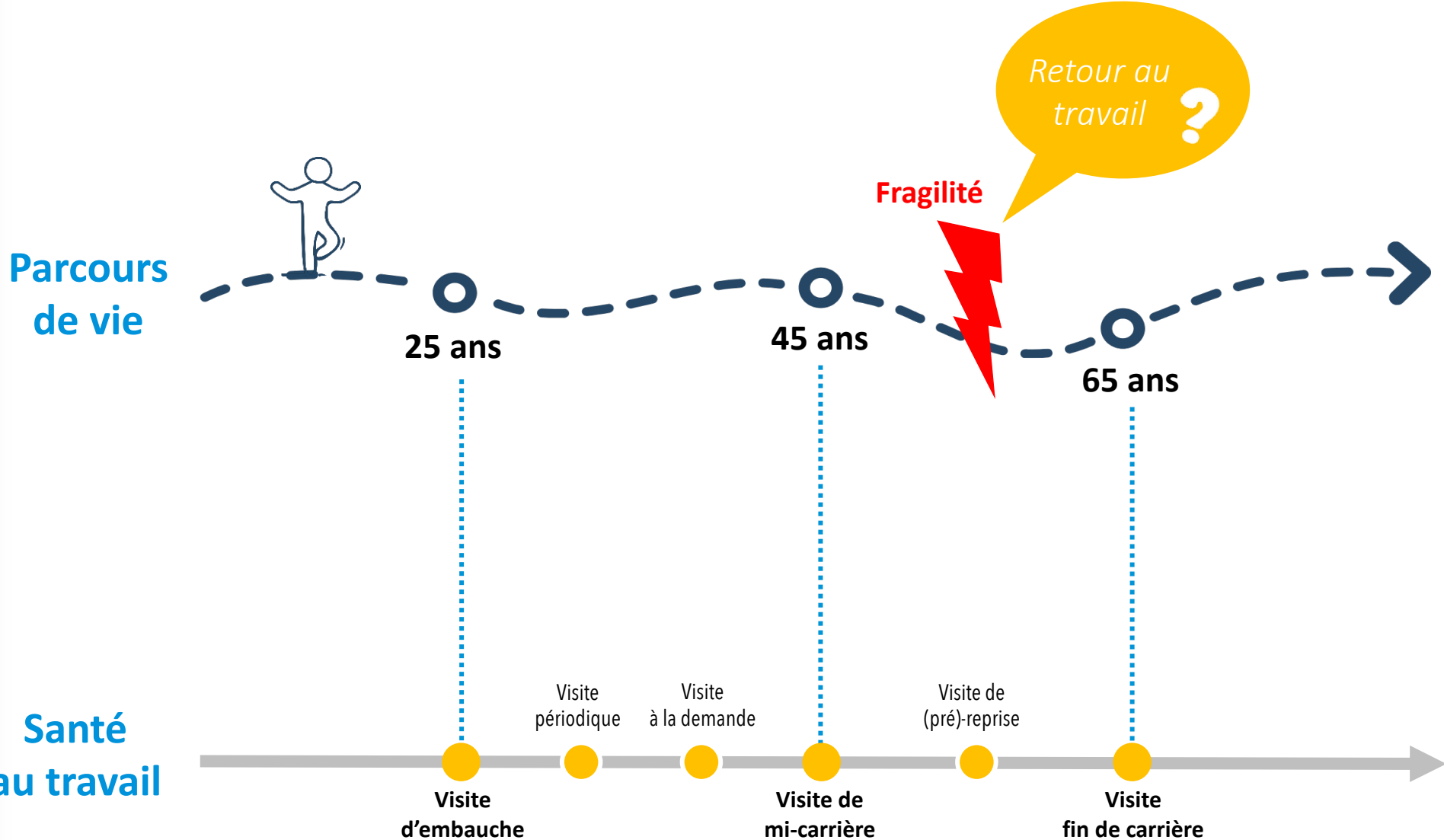
Affectation

Selon sa localisation, sa taille ou son activité, votre entreprise est affectée à un médecin du travail et son équipe.

8-10 jours

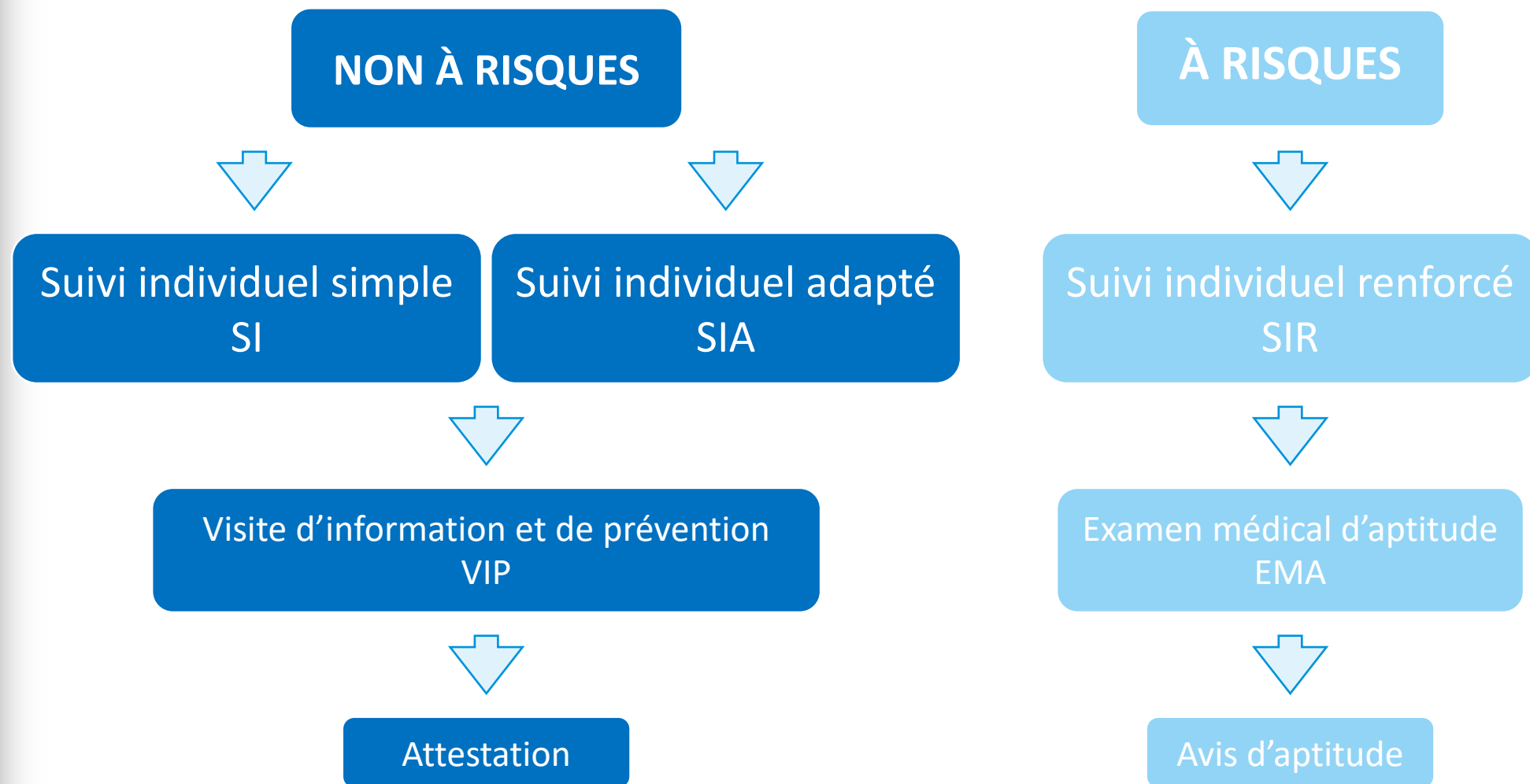
1. Suivi individuel de l'état de santé

1. Suivi individuel de l'état de santé



1. Suivi individuel de l'état de santé

Deux types de suivi médical déterminés par l'affectation ou non à un poste à risques



2. Prévention des risques professionnels

Mise en œuvre de la politique de SST

La mise en œuvre d'une politique de Santé et Sécurité au travail permet de développer une **culture de prévention** dans l'entreprise dont les conditions de réussite sont :

- l'**engagement de la direction** (lettre)
- la **transparence des informations**
- l'ouverture d'un **dialogue social (élément essentiel)**
- un **management participatif**
- la mise en place de fiches de recensement des événements indésirables
- la prise de conscience des risques professionnels
- l'**écoute**
- la **disponibilité**
- la **recherche de solutions.**



Les SPSTI sont là pour accompagner les entreprises dans leur développement de la culture de prévention.

2. Prévention des risques professionnels

Outils

La fiche d'entreprise (FE)



Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)



Dispositif

Le salarié désigné compétent (SDC)

Art. L 4644-1 Code du Travail

Rôle :

Ressource-clé pour faire vivre la démarche de prévention en entreprise

Compétences :

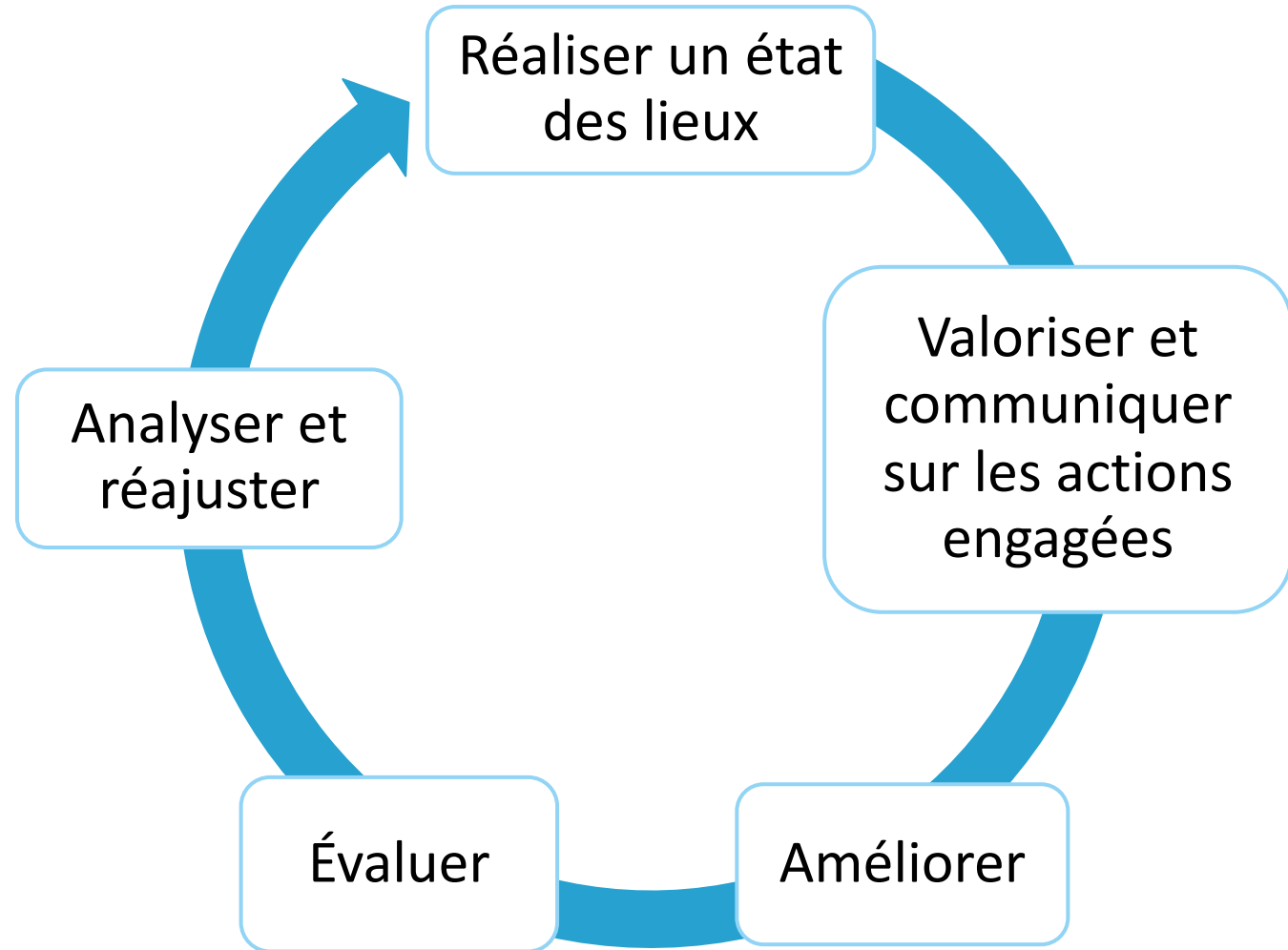
- Comprendre la démarche de prévention
- Contribuer et mettre en œuvre

Quels moyens :

- Formation
- Communication
- Temps alloué
- Accès aux informations

2. Prévention des risques professionnels

Démarche d'amélioration continue



3. Prévention de la désinsertion professionnelle

Cellule prévention de la désinsertion professionnelle

Missions

- Accompagner les salariés avec une problématique de maintien
 - Conseiller les employeurs
- Accompagner les collectifs de travail

Composition

Médecins et infirmiers en santé au travail, assistants sociaux, psychologues du travail, ergonomes, chargés de mission maintien en emploi...

Qui peut saisir la cellule ?

- **Saisine en externe :**
par le salarié en risque de désinsertion professionnelle lui-même, par un professionnel de santé ou un organisme intervenant dans le suivi de la situation d'un salarié en risque de désinsertion professionnelle
- **Saisine en interne :**
par le médecin du travail en charge du suivi de son entreprise.

3. Prévenir la désinsertion professionnelle

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

“

*Le maintien dans l'emploi fait référence à toute **situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude**, susceptible de constituer une menace pour l'emploi d'un salarié.*



La désinsertion professionnelle

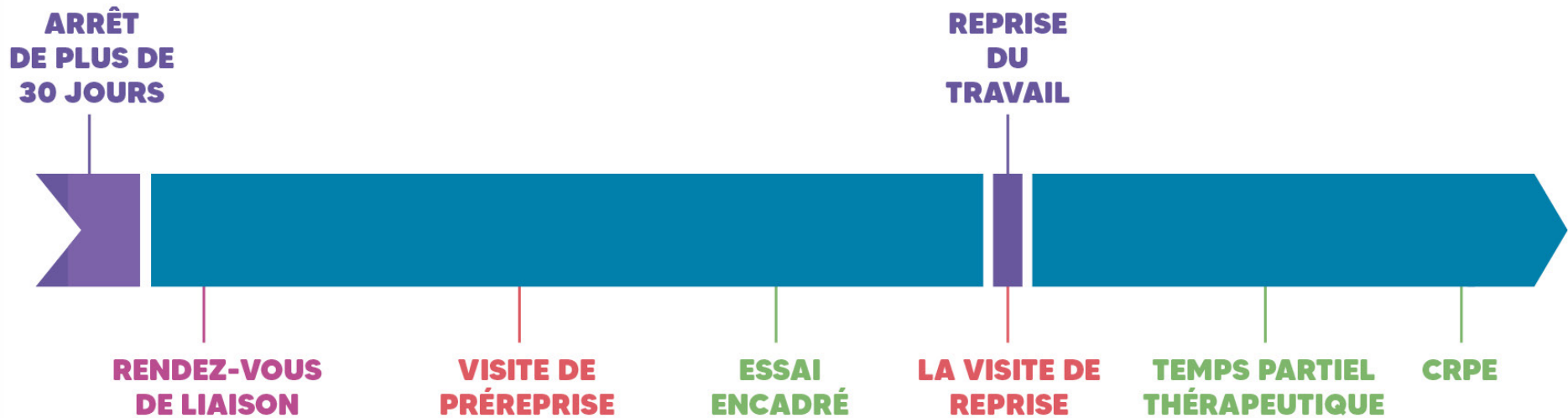
Processus qui conduit à l'exclusion durable d'un salarié de l'emploi, liée à des problèmes de santé individuelle et/ou de santé au travail et/ou de compétences.

Sa prévention

- Détection précoce des situations à risque
- Actions de maintien du salarié à son poste
- Action de formation ou reclassement

3. Prévenir la désinsertion professionnelle

Les outils du maintien dans l'emploi



Ce qu'il faut retenir...

Rôle de votre SPSTI





DES QUESTIONS ?

*Le réseau de 12 services de
prévention et de santé au travail
interentreprises au service des
entreprises des Pays de la Loire.*



**Merci de
votre attention !**

